

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une unité de remplissage

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale LUBRIZOL FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Directeur du site LUBRIZOL du Havre

RCS / SIRET 5 4 2 0 7 0 9 5 8 0 0 0 3 9 Forme juridique SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site existant Seveso Seuil haut et IED. Augmentation de capacité de la rubrique 1434 qui reste au régime de la Déclaration L'extension ne dépasse pas en elle-même un seuil A/E ou IED et ne fait pas entrer l'établissement dans le champ d'application des directives Seveso ou IED.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher inférieure à 10 000 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une ligne sera mise en place pour le remplissage de produits issus des unités de fabrication du site ou d'autres sites. L'unité permettra le remplissage de conditionnés non fusibles ; la ligne aura une cadence d'environ 90 fûts par heure.

Cette unité permettra de conditionner environ 22 000 t de produits conditionnés.

L'unité sera située en lieu et place du stock MTBE, dont l'activité a cessé fin 2020.

Un permis de construire est prévu dans le cadre de ce projet. Ce projet impliquera la construction d'un bâtiment pour le remplissage, d'une zone de dépotage camion, d'une zone de stockage des palettes vides, d'une unité de traitement des événements et de locaux techniques ainsi que des voiries.

## 4.2 Objectifs du projet

Le marché des additifs ne permet pas de livrer tous les clients en vrac : certains clients de taille petite ou moyenne demandent des livraisons de quantités plus réduite. Le remplissage des conditionnés non fusibles est donc indispensable aux activités de Lubrizol.

Avant l'incendie de septembre 2019 sur le site Lubrizol de Rouen, les produits du Havre étaient envoyés sur ce site de Rouen pour le remplissage. Suite à ce sinistre et à la destruction de l'unité de conditionnement de Rouen, les produits du Havre sont expédiés en vrac vers des plateformes externes pour remplissage (6 prestataires) puis acheminés vers des plateformes de stockage.

La réalisation de l'étape de remplissage au sein de l'établissement du Havre permet donc de simplifier grandement la logistique des conditionnés non fusibles.

De plus, le remplissage sur site permet à Lubrizol de maîtriser les conditions opératoires liées à ces activités (traitement des effluents, gestion des lavages notamment, meilleure connaissance des produits et des exigences de manipulation, par exemple produits thermosensibles, etc.). Le remplissage sur site permet ainsi de mieux maîtriser la qualité des produits et de réduire le nombre de produits conditionnés non-conformes par rapport à l'utilisation de prestataires externes.

Le projet permettra également d'améliorer la satisfaction client en termes de disponibilité des conditionnés non fusibles : en moyenne, 25 jours sont nécessaires entre la commande et la livraison au client dans le mode de fonctionnement actuel contre 17 après mise en place de l'unité de remplissage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux relatifs au projet en question se décomposeront selon le phasage suivant :

- Travaux préparatoires : dévoiement des réseaux enterrés (incendie, assainissement, ligne HT....)
- Terrassement : mise à niveau de la plateforme, décaissement, remblais ; réalisation des fondations profondes
- Construction du bâtiment : dallage, murs coupe-feu, charpente, couverture
- Tuyauteries (process, incendie)
- Électricité : création de locaux HTBT, câblages, ...
- Installations des équipements : équipements de remplissage et équipements divers (palettisation, cerclage, niveleurs de quais, ...)
- Voiries : création des enrobés, caniveaux, gestion des eaux pluviales

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ligne de remplissage sera située dans le futur bâtiment de remplissage. Le projet prévoit également des installations complémentaires nécessaires au transfert des produits et au fonctionnement de l'unité.

Les produits fabriqués sur site pourront être conditionnés soit à partir des unités de fabrication lorsque des lignes de transfert sont existantes soit via des camions citernes ou ISO-containers.

Dans le bâtiment de remplissage, seront présentes environ 43 tonnes de produits dans le bâtiment.

Les conditionnés non fusibles étant déchargés manuellement, un convoyeur télescopique sera installé afin d'aider à la manutention des conditionnés non fusibles vides. La cadence sera d'environ 700 conditionnés non fusibles vides par jour.

Après déchargement, les conditionnés non fusibles vides seront envoyés vers un stockeur dynamique sur 2 niveaux à l'aide de convoyeurs motorisés. Seuls des conditionnés non fusibles pourront être stockés. Si le stockeur dynamique est indisponible, les conditionnés non fusibles seront transférés via un système de convoyeur bypass qui sera alimenté manuellement.

Les conditionnés non fusibles seront envoyés automatiquement vers la piste de remplissage à l'aide de convoyeurs motorisés.

En sortie de remplissage, les conditionnés non fusibles seront dirigés vers un palettiseur qui permettra le chargement des conditionnés non fusibles pleins sur palette. Les mouvements de palettes vides seront assurés par des chariots élévateurs.

Les conditionnés non fusibles seront ensuite envoyés vers une cercluse pour un cerclage vertical et un cerclage horizontal. Ce cerclage permet d'éviter que les conditionnés non fusibles ne bougent lors du transport.

Finalement, les conditionnés non fusibles pleins seront chargés en camion à l'aide de chariot élévateur pour être expédiés vers une plateforme externe de stockage ou vers un emplacement autorisé sur le site. Les quantités globales de stockage sur le site ne seront pas modifiées par le projet d'atelier de remplissage (pour rappel, il n'y aura pas de stockage de produits dans l'unité de remplissage).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un Porter à Connaissance.

Un permis de construire sera également déposé dans le cadre du projet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment de remplissage	1 360 m <sup>2</sup>
• Surface de 1 360 m <sup>2</sup>	6,80m
• Hauteur moyenne :	9,80m
• Hauteur des murs coupe-feu :	34x40m
• Dimensions :	
Surface de voiries	4 300 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisées	6 500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route du Canal de Tancarville  
76430 OUDALLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 16' 22 " 34 Lat. 49° 29' 00 " 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

L'usine LUBRIZOL du Havre est un site de production d'additifs pour lubrifiants, carburants et combustibles utilisés dans de nombreux domaines tels que l'automobile, l'aviation, les transports ferroviaires, la marine ou les équipements industriels.

Ces activités sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 6 août 2012.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) la plus proche du site est à environ 700m au sud du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "L'ESTUAIRE DE LA SEINE"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à environ 15 km au sud-est du projet. Il s'agit de la zone n°FR3800046 "Grotte De La Grande Vallée"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oudalle est soumise à la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle nationale FR3600137 "Estuaire De La Seine" est située à environ 3 km au sud-est du projet. Le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande se situe à environ 3,3 km à l'est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Oudalle n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection aux abords d'un monument historique la plus proche est la zone n°1906271150 "Château d'Orcher". Le projet de l'unité de remplissage est situé à plus de 1,9 km de cette zone de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe sur des « Milieux Prédiposés à la Présence de ZH » d'après la cartographie de la DREAL Normandie. Une étude des zones humides a été réalisée le 11 janvier 2021. Le critère pédologique a permis de mettre en évidence une zone humide de 6 104 m <sup>2</sup> sur le site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Lubrizol et le terrain concerné par le projet en particulier n'est pas concerné par une zone d'aléa ou des prescriptions particulières liées au Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site potentiellement associé à des pollutions des sols (SSP000569201 : COMPAGNIE DE POLYISOPRENE SYNTHETIQUE) le plus proche est localisé à moins de 100m au sud du projet. FICHE LUBRIZOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Notamment, il n'est pas situé dans le périmètre de protection rapproché ou éloigné des captages aux lieux-dits Côte de Sandouville et Côte de Carouges sur la commune d'Oudalle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Château d'Orcher et son parc à Gonfreville-L'Orcher, à environ 2,8 km au nord-ouest du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la Zone de Protection Spéciale (ZPS) - FR2310044 « Estuaire et Marais de la Basse Seine », à environ 3,3 km au sud du projet et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - FR2300121 « Estuaire de la Seine », à environ 3,3 km au sud du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site n°2604 "Le Château d'Orcher à Gonfreville-L'Orcher", à environ 2 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'utilisation d'eau de process dans le cadre du projet. Les besoins en correspondent uniquement aux besoins des sanitaires et d'entretien des espaces extérieurs. La quantité globale d'eau au niveau du site ne sera pas modifiée par le projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun pompage des eaux souterraines n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un emplacement plat, les mouvements de terres en phase travaux seront minimales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment de remplissage et des différentes infrastructures, notamment voiries, nécessiteront l'utilisation de matériaux de construction tels que du béton, des métaux (ferraille, ...), du bitumes et équipements divers utilisant des ressources du sol et du sous-sol pour leur fabrication.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que l'aire d'étude éloignée du projet intercepte différents corridors et réservoirs de biodiversité d'importance régionale, seul un réservoir de biodiversité aquatique est directement concerné par l'aire d'étude immédiate du projet. Néanmoins, le projet n'a pas pour vocation d'entraîner la destruction de ce réservoir. Le repérage de terrain a révélé la présence de zones humides. Cette zone sera compensée (voir Porter à Connaissance).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun zonage n'est situé au sein de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, deux sites Natura 2000, une ZSC et une ZPS, sont situées au sein de l'aire d'étude éloignée. Ainsi, une évaluation des incidences (ou une évaluation simplifiée) au titre de Natura 2000 sera réalisée pour chacun des sites Natura 2000 concernés en raison de la forte capacité de dispersion des espèces à l'origine de leur désignation (oiseaux et chiroptères).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'intérieur de l'emprise du site Lubrizol d'Oudalle. L'emprise du projet est actuellement occupée par de la pelouse fortement entretenue, des fossés en eau, une zone de stockage de matériaux et une voie ferrée. Il ne s'agit pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine Lubrizol du Havre est située dans le PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre. L'emplacement du projet est impacté par un scénario 8kw/m <sup>2</sup> (en thermique) et 20mbar (en surpression) de l'étude de dangers de Total Fluides.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Lubrizol et le terrain concerné par le projet en particulier n'est pas concerné par une zone d'aléa ou des prescriptions particulières liées au Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation. Il est situé en zone d'aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles et n'est pas concerné par une zone d'aléa ou des prescriptions particulières liées au Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas d'eaux de process. Les effluents gazeux en provenance des événements de l'unité seront traités par une unité de traitement au charbon actif avant rejet à l'atmosphère. Les valeurs limites applicables (arrêté du 2 février 1998) seront respectées.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur le trafic routier sera le suivant : • Une diminution d'environ 1000 camions citernes par an (suppression des transferts de produits en vrac vers les sociétés de remplissage externes) • En parallèle, l'unité de remplissage générera 1 camion par semaine pour la réception de palettes, 2 camions par jour ouvré pour les réceptions de conditionnés non fusibles vides, 4 à 5 camions par jour ouvré pour les expéditions de conditionnés non fusibles pleins. (voir Porter à Connaissance)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de remplissage auront lieu dans un bâtiment fermé. Une campagne de mesures acoustiques sera réalisée 6 mois après la mise en service de l'unité afin de vérifier l'absence d'impact de l'unité sur l'environnement sonore du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents gazeux du processus de remplissage seront canalisés et traités dans l'unité de traitement des événements au charbon actif. Ce traitement permet de limiter fortement les odeurs.</p> <p>Ainsi, en fonctionnement normal des installations, aucune nuisance olfactive ne sera générée par les activités de remplissage.</p> <p>En cas de défaillance du système de captation, l'unité sera mise à l'arrêt le temps de la résolution du problème.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de remplissage ne sont pas susceptibles d'être à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les projecteurs extérieurs seront dirigés vers le bas. Cependant, il n'y aura pas de poste de travail en extérieur, l'éclairage sera donc uniquement lié aux circulations. Pour des raisons de sûreté, il n'est pas envisagé de mettre en place des éclairages sur détection de présence.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'un rejet canalisé dans l'air : les effluents gazeux en provenance des événements de l'unité seront cartésés et traités par une unité de traitement au charbon actif avant rejet à l'atmosphère. Les valeurs limites applicables (arrêté du 2 février 1998) seront respectées. Le système de traitement de l'air de la salle de contrôle rejettera de l'air non pollué.</p> <p>Le projet entraînerait également des émissions diffuses liées au trafic de camions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment de remplissage et la zone de dépotage seront sur rétention</p> <p>Les quais extérieurs et voiries seront drainés et reliés au réseau des eaux de process de l'usine qui est équipé de vannes de coupure fermées en cas d'incendie après passage dans un déshuileur-débourbeur.</p> <p>Les eaux pluviales de toiture (non polluées) seront évacuées vers le réseau des eaux pluviales de l'usine.</p> <p>Aucun rejet aqueux (eaux superficielle ou nappe) ni pompage des eaux souterraines n'est prévu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendra pas d'eaux de process.</p> <p>Les effluents gazeux en provenance des événements de l'unité seront cartésés et traités par une unité de traitement au charbon actif avant rejet à l'atmosphère. Les valeurs limites applicables (arrêté du 2 février 1998) seront respectées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront notamment générés au niveau des opérations de remplissage (gattes de récupérations, aspirateur à produits, pots de décompression), lors des opérations de lavage (huile de rinçage recyclée en interne ou revalorisée en externe) et au niveau de l'unité de traitement des événements (charbons actifs).</p> <p>Les autres déchets générés seront les chiffons souillés et résidus de nettoyage, déchets d'étiquetage et déchets d'emballage. Ils seront envoyés en destruction via les filières de destruction adéquates.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de protection du patrimoine ou dans une zone à forte sensibilité paysagère. Le terrain concerné par le projet est localisé dans l'usine de Lubrizol.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain concerné par le projet est déjà aménagé (pelouse entretenue, voie ferrée...) Le projet n'engendre aucune modification de l'usage des sols.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/> il n'y a pas, à la date de dépôt du présent dossier, de projets soumis à études d'impact sur la commune d'Oudalle ou à proximité.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit une insertion paysagère. La couleur du bâtiment a été choisie pour s'intégrer à l'environnement avoisinant. Une installation de traitement des événements sera mise en place et dimensionnée afin de respecter les valeurs limites définies dans l'arrêté ministériel du 2 février 1998.

Des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur le milieu naturel ont été définies (modification de l'implantation du projet, phasage des travaux, balisage des zones sensibles, mise en place d'une barrière anti-retour pour la petite faune, surveillance du chantier par un écologue, plan lumière, ...). La zone humide impactée par le projet sera compensée avec un ratio de 167,8%.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne rentre pas dans les critères d'une évaluation environnementale systématique (pas de dépassement de seuil IED ou SEVESO), ni d'examen au cas par cas (le projet ne dépasse pas en lui-même un seuil A ou E de la nomenclature des ICPE).

Par ailleurs, le projet ne sera pas à l'origine de rejet d'eaux de process et les nuisances (bruit, lumière) seront très limitées. Les effluents gazeux seront traités au charbon actif afin de respecter les valeurs limites d'émission en vigueur. Il n'y aura pas d'impact sur les paysages. Les quantités de déchets seront limitées.

La zone humide identifiée sur le terrain sera compensée.

Lubrizon estime donc que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Oudalle

le, 10/12/2021

Signature



